



3946485

Dénomination : A.P.R. PRODUCT
n° de gestion : 2002B00699
n° d'identification : 440 916 021
n° de dépôt : A2011/008892
Date du dépôt : 08/04/2011
Pièce : ordonnance du Président

46158
82ARL M. RICHARD
Toque 843

40P 825

409500001

- 5 AVR. 2011

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE LYON**

Le soussigné :

Monsieur Jean-Claude LOUVEL
demeurant Château Lartigue 40390 SAINT BARTHELEMY

Agissant en qualité de Président de la société APR PRODUCT, SAS au capital de 38 500 euros, dont le siège social est Rue Jules Ferry - ZI du Bas Pontet 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON, immatriculée sous le numéro 440 916 021 RCS LYON,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société APR PRODUCT envisage de procéder à une augmentation de son capital social par la voie de l'apport de titres de la société A.P.R. - APPLICATIONS PLASTIQUES DU RHONE par :

Mme Rose-Marie LOUVEL à concurrence de 577 actions,

M. Jean-Claude LOUVEL à concurrence de 558 actions,

M. Arnaud LOUVEL à concurrence de 144 actions,

M. Antoine MIRANDA à concurrence de 3 actions,

Soit un total de 1 282 actions.

Cet apport peut être évalué à 458 956 euros sous réserve des vérifications prévues par la loi.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L. 223-33 et R. 223-6 du Code de commerce, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

d'apprécier et évaluer un apport consenti par Mme Rose-Marie LOUVEL, M. Jean-Claude LOUVEL, M. Arnaud LOUVEL et M. Antoine MIRANDA,

- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,

- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Fait à SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Le 31 MARS 2011

Le Président

APR PRODUCT
21 rue Jules Ferry
69360 ST SYMPHORIEN D'OZON
Tél. 04 78 02 18 30 - Fax 04 78 02 16 50
Siret 440 916 021 00023

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

DESIGNONS :

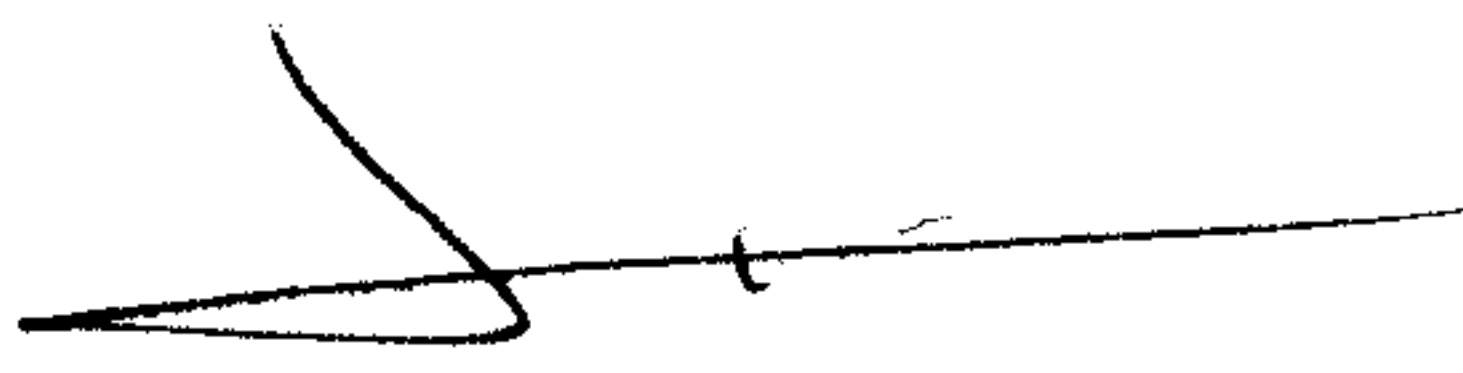
La société AUDITEC CONSEIL
Parc d'activité communautaire de Maison Blanche
6 chemin des Vignes
69670 VAUGNERAY

En qualité de commissaire aux apports de la société APR PRODUCT chargé d'apprécier et d'évaluer les apports consentis par Madame Rose-Marie LOUVEL, Monsieur Jean-Claude LOUVEL, Monsieur Arnaud LOUVEL et Monsieur Antoine MIRANDA ainsi que les avantages particuliers éventuellement accordés, et d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires qui sera mis à la disposition des associés et déposé au greffe du Tribunal de commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

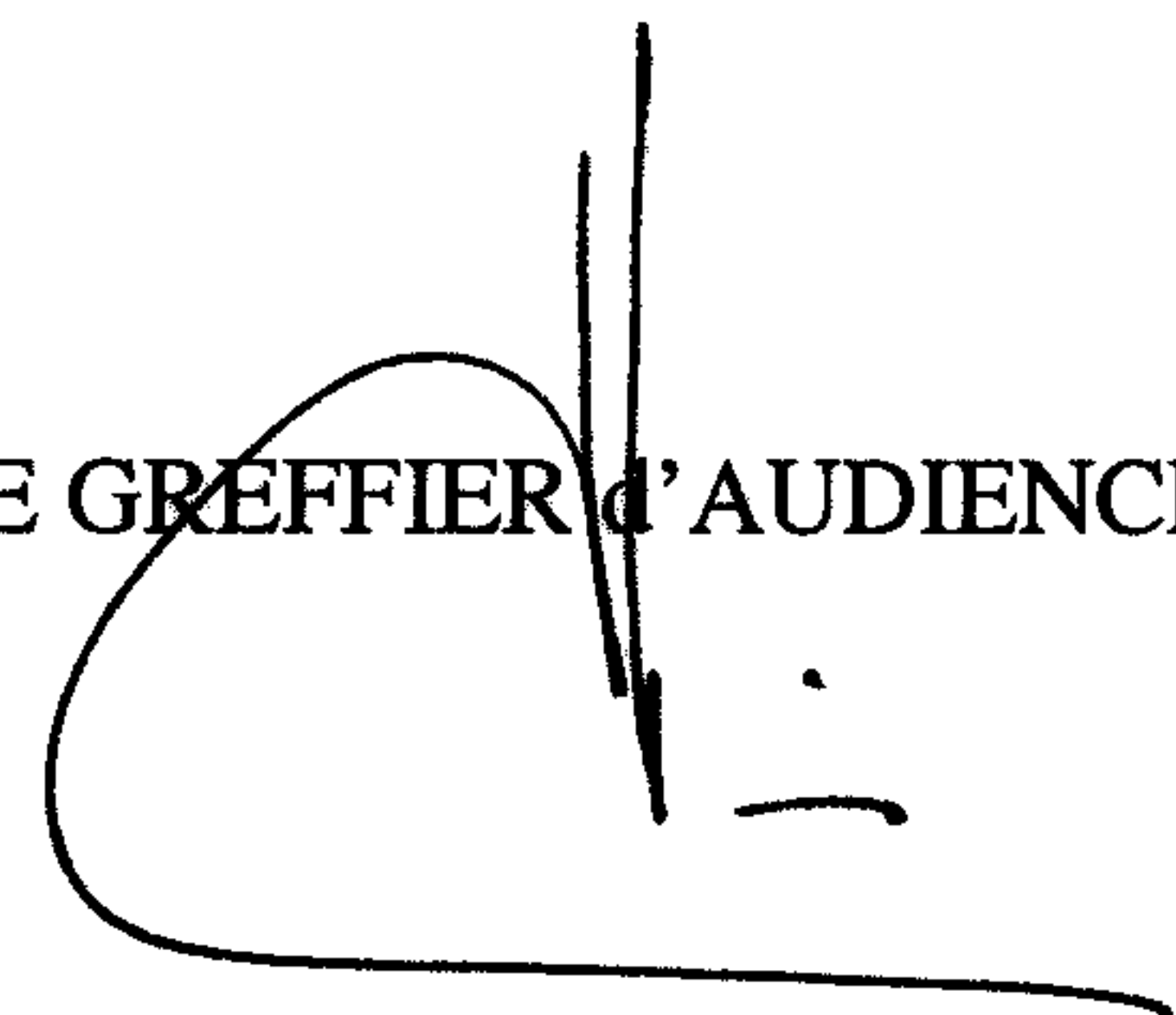
DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de notre Tribunal et qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

FAIT A LYON, le 5 mai 2004,

LE PRESIDENT


P. SEUGELIN

LE GREFFIER d'AUDIENCE


I. Girardin

G T C LYON
1^{er} ORIGINAL
Répertoire N° 11825
Délibéré le 5 mai 04
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art. 495 NCPC)
Le greffier
